

Zones réglementées

- Zone interdite à toutes activités à 50 mètres au nord et au sud du Warf
- Zone naturiste toute l'année
- Du 25 juin au 5 septembre, zones d'atterrissage réservées au kite surf
- Zones d'évolution chars à voile du 25 juin au 5 septembre
- Zones réglementées de baignade du 25 juin au 5 septembre

PARC NATUREL MARIN DU BASSIN

